

## Tarification scolaire normande 2019-2020

(sauf exceptions ou participations locales / cf page 2)

Catégories d'élèves	Participation familiale 2019-2020 TTC
<b>POUR LES ELEVES DU CALVADOS<sup>(5)</sup>, EURE, MANCHE<sup>(5)</sup>, ORNE :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collégien / Lycéen / Autres élèves<sup>(1)</sup> - Externe et Demi-Pensionnaire</li> <li>➤ Interne</li> <li>➤ Primaire<sup>(3)</sup></li> </ul>	<p>110 €</p> <p>55 €</p> <p>55 €<sup>(2)</sup></p>
<b>POUR LES ELEVES DE SEINE-MARITIME<sup>(5)</sup> :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collégien / Lycéen / Autres élèves<sup>(1)</sup> - Externe et Demi-Pensionnaire</li> <li>➤ Interne</li> <li>➤ Primaire<sup>(3)</sup></li> </ul>	<p>125€</p> <p>60 €</p> <p>60 €</p>
Tarification solidaire pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est inférieur ou égal à 500 € mensuels – sur justificatif	½ Participation familiale
Majoration en cas de retard de dépôt de dossier non justifié	20 €
Non ayant-droits au transport scolaire <sup>(4)</sup>	Application de la tarification commerciale et des conditions d'accès en vigueur au réseau <sup>(4)</sup>
Scolaire domicilié en dehors de la Normandie empruntant les transports scolaires Normands, sans accord entre les 2 Régions	300 €
<b>Duplicata :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ carte défectueuse (après expertise du service des transports)</li> <li>➤ - perte, vol, détérioration ou suite à invalidation justifiée</li> </ul>	<p>Gratuité</p> <p>10</p>

(1) Elèves en section d'éducation spécialisée (EREA, SEGPA, ...), en Maisons Familiales Rurales (MFR), en apprentissage en établissement de formation (CFA, IFORM...)

(2) Elèves domiciliés dans le Calvados et scolarisés en classe primaire : 20 € en 2019-2020 / 40 € en 2020-2021 / 60 € en 2021-2022

(3) Elève de maternelle ou élémentaire (y compris Regroupements Pédagogiques Intercommunaux)

(4) Tarification spécifique pour les services scolaires à titre principal du Calvados, hors réseau Bus Verts : Ticket unité : 1,90 € TTC, abonnement année scolaire : 172 € TTC.

(5) Ne concerne pas les communautés d'agglomération Le Cotentin, Mont Saint Michel-Normandie, Saint-Lô Agglo, Lisieux Normandie et les élèves demi-pensionnaire de Seine Métropole → voir tarification spécifique page 2

### Pour les élèves transportés sur le réseau ferroviaire :

- Demi-pensionnaire : tarification « Abonnement Tempo Scolaire » identique à celle dans le tableau ci-dessus.
- Interne : tarification « Carte Tempo Scolaire » permettant une réduction de 50% sur l'achat de chaque billet pendant l'année scolaire.

## Tarification scolaire spécifique 2019 – 2020

### gérée par la Région Normandie

#### ⇒ Agglomérations Le Cotentin, Mont Saint Michel-Normandie et Saint-Lô Agglo

	Demi-pensionnaire	Interne	Navette RPI
<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	96 €	64 €	Gratuit
<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>	71 €	40 €	
<b>Enfant supplémentaire</b>	47 €	15 €	

Ces tarifs sont applicables uniquement sur les services scolaires du Département de la Manche suivants :

- Circuits scolaires : numéro de circuit commençant par 2, 3 et 4 (ex : 23C09, 31C01, 43C17)
- Lignes régulières : L8, L10, L11, L12 et L13

#### ⇒ Agglomération Lisieux Normandie

- Collégien / Lycéen : 90 €
- Primaire : Gratuit

#### ⇒ Communauté urbaine Seine Métropole

La tarification solidaire selon le quotient familial ne s'applique pas pour les collégiens et lycéens Demi-Pensionnaire (application pour les élèves internes et primaires)

#### ⇒ Territoires AO2 avec des participations financières pouvant couvrir totalement ou partiellement la participation familiale

Contactez le service des transports publics routiers de votre domicile